



## Centenaire de la création de la Compagnie littéraire du Genêt d'Or et 102-ème Concours des Jeux Floraux du Genêt d'Or

### Comment s'inscrire :

Ce concours est ouvert aux adultes, adolescents et enfants d'expression française, catalane, occitane ou provençale.

Ne peuvent être présentées que des œuvres inédites : poèmes, proses poétiques, nouvelles, chansons (paroles et musique) limitées obligatoirement à 3 par section (poésie ou prose), avec possibilité de panachage et dactylographiées en cinq exemplaires.

Les thèmes et les genres sont libres. Le thème proposé cette année par la Section française est : La joie. Les candidats s'engagent sur l'honneur à ne pas utiliser l'intelligence artificielle.

Aucun nom, aucune signature ne doivent figurer sur les œuvres présentées.

Une enveloppe qui sera jointe à l'envoi devra contenir l'identité du candidat, si possible son mail, son numéro de téléphone et le titre de chacun de ses textes plus une enveloppe timbrée à son adresse. Les candidats qui souhaiteraient recevoir le Palmarès devront fournir une enveloppe timbrée en plus.

Les textes ne seront pas rendus après le Concours. Seuls les lauréats seront informés par lettre courant avril. Le Grand prix est le Genêt d'Or création originale en vermeil d'un orfèvre local.

Un prix spécial Centenaire, « Pétale de Grenat », sera attribué par la section française, El Premi Especial Centenari, « Pètal de Granat », sera attribué par la section catalane, ces prix sont aussi des créations originales.

Les lauréats ne pouvant se rendre à la cérémonie pourront se faire représenter par une personne de leur choix après en avoir informé par courrier la Compagnie littéraire. Les prix non remis resteront à la disposition du lauréat pendant un an. Pour les lauréats absents et non représentés, les Prix, les médailles et les livrets, pourront être envoyés sur demande, après réception du règlement, le montant de l'envoi étant établi par la Poste.

Les droits d'inscriptions sont fixés à 35 euros par section soit française, soit catalane, occitane ou provençale. Possibilité d'un panachage de langues. Pour les jeunes de moins de 18 ans l'inscription est gratuite.

Dans les droits d'inscriptions n'est pas inclus le livret publiant les discours, rapports, et œuvres primées et récompensées par un Prix ou une médaille. Tous les candidats y compris les jeunes qui souhaiteraient le recevoir devront s'acquitter de 23 euros (15 euros le livret plus 8 euros de frais d'envoi).

Le livret sera disponible le jour de la remise des prix pour 15 euros.

#### Le Prix du Terroir :

Ce prix (bouteille de grand cru) est décerné à un poème en langue française, section adulte, sur le thème de la vigne et du vin... de préférence du Roussillon.

Les envois concernant ce prix sont soumis au règlement du Concours des Jeux Floraux pour les conditions de participation et les droits d'inscription. Ils doivent en outre porter la mention : Prix du terroir.

#### Inscriptions et remises des Prix :

Ouverture des inscriptions : le 15/09/2025

Clôture des inscriptions : le 15/03/2026

Remise des prix : le 7 juin 2026

Les demandes de renseignements, soit par mail ou par courrier accompagnées d'une enveloppe timbrée au nom de l'expéditeur devront être adressés à :

#### Langue française :

Madame Christiane Vicens-Payré, 21 rue Joseph Jaume 66000 Perpignan

Courriel : [eric.payre66@gmail.com](mailto:eric.payre66@gmail.com)

Les textes participants au Concours devront être adressés à la Secrétaire Générale :

Madame Anne-Marie Borreil, secrétaire générale, 1 rue de Palalda 66100 Perpignan.

#### Langue catalane, occitane ou provençale :

Les candidats résidant en France ou en pays étrangers devront adresser leurs textes à

Monsieur Jean Tocabens 11 rue du Fort Bellegarde 66480 Le Perthus

Courriel : [jean.tocabens@orange.fr](mailto:jean.tocabens@orange.fr)

Les chèques devront être libellés au nom de la Compagnie Littéraire du Genêt d'Or et être joints impérativement aux envois.

Toute inscription dont les droits n'ont pas été acquittés ne sera pas validée.

Pour les pays autres que la France les règlements se feront par l'intermédiaire de la Western Union au nom de Madame Christiane Vicens-Payré, 21 rue Joseph Jaume 66100 Perpignan (par délégation du trésorier)